Crédit Agricole CIB : votre capital garanti*, un coupon fixe de 5,40 %

Note Taux Fixe Décembre 2026 · émetteur Crédit Agricole CIB · ISIN FR6CIBFS6485

MA CONVICTION

Votre capital revient à 100 % à l'échéance*. Votre rendement est connu dès le premier jour : 5,40 % brut par an, soit 4,40 % net.

Les taux ont un peu reflué : l'État français emprunte à 10 ans à **4,75 %** (05/11), contre 5,08 % le 22 octobre. Les fonds en euros ont servi **2,65 %** en moyenne en 2025 ; le Livret A rapporte **1,7 %**. En période de crise, il est important de bien sélectionner ses solutions pour continuer à faire travailler son épargne.

Chaque solution que je propose engage mon nom. Celle-ci, je la défends, risques compris. Mickaël Gasnier

*Garantie apportée par l'émetteur, Crédit Agricole CIB : en cas de défaut ou de faillite de l'émetteur, le capital peut être perdu. En cas de sortie avant l'échéance, le prix dépend des conditions de marché.

Ce qui est garanti, et par qui

À l'échéance (12 ans au plus), Crédit Agricole CIB rembourse **100 % du capital**, plus **5,40 % brut par année de détention, soit 4,40 % net**. Il peut rembourser dès le **4e trimestre** (fin de la 1re année), puis **chaque trimestre**, avec les coupons acquis.

- Capital à 100 % et coupon fixe, garantis par l'émetteur*
- Durée de 1 à 12 ans, choisie par l'émetteur

Ce que nous regardons	Ce que propose la solution
Capital	100 % à l'échéance, garanti par l'émetteur*. Aucune condition de marché, aucun indice à surveiller.
Coupon	**5,40 % brut par an, soit 4,40 % net** de frais de gestion. Cumulés et versés au remboursement, sans intérêts composés.
Selon la durée	Remboursée au bout d'un an : **105,4 %, soit 5,40 % brut (4,40 % net)**. Ensuite, chaque trimestre : 116,2 % après 3 ans (≈ 5,1 % par an)… jusqu'à 164,8 % à 12 ans (≈ 4,25 % brut, 3,25 % net par an).
Émetteur	Crédit Agricole CIB, banque de financement du groupe Crédit Agricole. Notations de Crédit Agricole S.A. : S&P A+, Moody's A1, Fitch AA-, perspective négative chez Fitch depuis le 02/11/2026.
Durée	12 ans maximum. Remboursement anticipé possible dès le 4e trimestre, puis chaque trimestre, au choix de l'émetteur.
Montant	Dès 1000 €, en assurance vie, contrat de capitalisation ou PER. Souscriptions jusqu'au **4 décembre 2026**.

point fort · à savoir · point de vigilance, dit franchement

Pourquoi cette solution

- **Un rendement fixé pour longtemps.** 5,40 % brut par an se verrouillent aujourd'hui, pour 12 ans au plus.
- **Une place précise dans votre patrimoine.** Une part de votre épargne pour plusieurs années, pas l'épargne de précaution.
- **Près de 1,7 fois le fonds en euros.** 4,40 % net par an, contre 2,65 % servis en moyenne en 2025 (ACPR).
- **Une signature solide.** Groupe Crédit Agricole : A+ chez S&P, A1 chez Moody's (06/11/2026).

Ce que vous acceptez, en toute transparence

- Garantie de Crédit Agricole CIB : son défaut peut faire perdre le capital.
- Pas couvert par la garantie des dépôts bancaires.
- La durée est choisie par l'émetteur, de 1 à 12 ans.
- Coupons sans intérêts composés : à 12 ans, ≈ 4,25 % brut par an.
- Sortie avant l'échéance au prix du marché.
- Voir le document d'informations clés (DIC).

Notre lecture

Pour l'épargne qui doit rester intacte, cette solution fixe le rendement dès aujourd'hui : 5,40 % brut par an, soit 4,40 % net, capital garanti* à l'échéance.

Cette solution ne convient pas à tous : nous le vérifions ensemble.

Choisissez votre créneau avant le 4 décembre

Décision ensemble, lors de notre rendez-vous.

Communication à caractère promotionnel. Document d'information non contractuel, établi le 6 novembre 2026. Sources : caractéristiques du distributeur (novembre 2026) ; Crédit Agricole S.A., notations (06/11/2026) ; Agence France Trésor via Oblig.fr (05/11/2026) ; MoneyVox (22/10/2026 et 29/07/2026) ; ACPR via Meilleurtaux (29/03/2026). *Garantie apportée par l'émetteur, Crédit Agricole CIB : en cas de défaut ou de faillite de l'émetteur, le capital peut être perdu ; en cas de sortie avant l'échéance, le prix dépend des conditions de marché. Rendements nets exprimés après 1 % par an de frais de gestion du contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Cette présentation ne constitue pas un conseil personnalisé : l'adéquation à votre situation est vérifiée en rendez-vous.

Mickaël Gasnier — Conseiller en gestion de patrimoine — Impact Patrimoine · ORIAS 21 005 991